

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, LENOBLE, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT-CAZIER, PILARDEAU, BAPAUME, FLAGOTHIER, DELAMARRE.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. RAUZIER par M. DESMEDT  
Mme FERNANDES par M. DUBOUIL  
Mme N'KLO par Mme BRUNET  
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU  
M. AUDIGER par M. DEFLERS

**ABSENTS** : M. BERTHELOT et Mme HAQUET

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions 2018 aux associations
3. Décisions modificatives suite aux transferts de compétences
4. Mise à disposition des biens à la Communauté de Communes du Plateau Picard
5. Aliénation de logement HLM
6. Elections professionnelles
7. Tarifs de l'Espace Jeunesse
8. Tarifs de la sortie organisée par la commission affaires scolaires
9. Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard
10. Question diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

#### **2. Subventions 2018 aux associations**

**M. DESMEDT** rappelle que le Conseil municipal a voté lors sa séance du 6 avril l'enveloppe des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2018 puis présente le tableau détaillé dont le montant global est de 208 435 €, tel que proposé par la commission finances du 18 avril dernier.

Il souligne le soutien constant de la municipalité aux associations malgré les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

Cette présentation n'appelant aucune question, M. **DESMEDT** invite le Conseil municipal à voter.

VOTE : UNANIMITE

### **3. Décisions modificatives suite au transfert de compétences**

M. **DESMEDT** informe le conseil municipal que, dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Plateau Picard, il y a lieu de procéder à des ajustements.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. **DESMEDT** à transférer les résultats (investissement et fonctionnement) du budget Eau et Assainissement, vers la Communauté de Communes du Plateau Picard et d'ouvrir les crédits budgétaires sur le budget de la ville.

#### **Pour les résultats de l'Eau**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Compte	Montant	Compte	Montant
<b>DÉPENSES</b>	1068	152 115.69 €	678	89 646.95 €
<b>RECETTES</b>	001	154 352.66 €	002	271 900.74 €

Il reste à reverser à la C.C.P.P. la somme de **89 646.95 €**.

#### **Pour les résultats de l'Assainissement**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Compte	Montant	Compte	Montant
<b>DÉPENSES</b>	1068	129 882.55 €	678	40 113.01 €
<b>RECETTES</b>	001	129 882.55 €	002	146 804.53 €

Il reste à reverser à la C.C.P.P. la somme de **40 113,01 €**.

M. **DEFLERS** souhaite savoir ce qu'il adviendra des impayés.

M. **DESMEDT** répond qu'ils seront recouverts ultérieurement pour le compte de la commune.

VOTE : UNANIMITE

### **4. Mise à disposition des biens à la Communauté de Communes du Plateau Picard**

M. **DESMEDT** explique que le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Plateau Picard entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Par conséquent, il demande au Conseil municipal de valider la mise à disposition obligatoire des biens à la Communauté de Communes du Plateau Picard et de l'autoriser à signer les procès-verbaux de mise à disposition « Eau et Assainissement ».

VOTE : UNANIMITE

## **5. Aliénation de logement HLM**

Conformément à l'article L.443-12 alinéa 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation d'un logement par l'OPAC situé :

- 75 rue Mangin appartement n°24 - type 2 - 49.23 M<sup>2</sup> pour un prix de cession de 65 000 € (prix en baisse, cette demande ayant été présentée lors du dernier conseil municipal au prix de 69 000 €)

VOTE : UNANIMITE

## **6. Elections professionnelles**

M. **DESMEDT** expose que l'année 2018 est une année d'élections professionnelles qui va permettre aux agents de renouveler leurs représentants du personnel siégeant aux instances paritaires des collectivités territoriales. Le scrutin et le dépouillement sont prévus le 6 décembre prochain.

Les collectivités qui emploient plus de 50 agents doivent organiser elles-mêmes les élections de leur comité technique et instaurer leur propre Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le nombre de représentants, à savoir:

- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour le Comité Technique
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

VOTE : UNANIMITE

## **7. Tarifs de l'Espace Jeunesse**

M. Vincent **BERTHELOT** arrive avant l'étude de cette question (nombre de votants : 28).

M. **DESMEDT** propose au Conseil municipal de valider les tarifs de l'Espace Jeunesse ci-dessous en complément de ceux votés lors de la séance du 6 avril 2018 :

- **Sortie cinéma**
  - Saint Justois : 3.00 €
  - Extérieur : 3.80 €
- **Séjour en Bretagne** (2 semaines en juillet pour 32 adolescents de 12-17 ans)
  - Saint Justois : 320 €
  - Extérieur : 450 €

VOTE : UNANIMITE

## **8. Tarifs de la sortie organisée par la commission affaires scolaires**

M. **DESMEDT** informe le Conseil municipal que la Commission des Affaires Sociales organise un week-end en Normandie, sur les plages du Débarquement, les 22 et 23 septembre 2018.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Adultes : 267.70 €
- Enfants de moins de 12 ans : 227.70 €
- Supplément chambre seule : 29 €

VOTE : UNANIMITE

## **9. Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard**

M. **DESMEDT** propose au Conseil municipal la mise à disposition de la collaboratrice de cabinet du maire à la Communauté de Communes du Plateau Picard à raison de 12 heures par semaine.

VOTE : UNANIMITE

## **TOUR DE TABLE**

M. **FOVIAUX** rappelle les dates des prochaines cérémonies :

- Dimanche 29 avril Cérémonie des Déportés rendez-vous à 10h30 devant l'hôtel de Ville
- Mardi 8 Mai cérémonie du 8 mai 1945 à 10h15 devant l'hôtel de Ville

M. **BOURGETEAU** signale que le tournoi de pétanque organisé par le Pétanque Club Saint Justois, les 14 et 15 avril dernier, a été belle réussite.

Par ailleurs, le bardage du tennis couvert a été nettoyé.

Mme **BONNET** informe que :

- l'espace jeunesse organise un challenge inter-centre les 27 et 28 avril
- le Conseil Municipal Jeunes sera reçu par M. le Maire le mercredi 16 mai à 14h00
- la campagne d'été des Restos du Cœur se déroulera du 27 avril au 26 octobre

M. **DUBOUIL** liste les travaux :

- le pumtrack est installé, il sera opérationnel prochainement
- les travaux du Skatepark sont en cours
- les luminaires dans le local du tennis de table ont été changés
- les travaux d'enrobé rue de Catillon se sont bien déroulés
- la réfection de la voirie entre Catillon et Saint Just sera probablement achevée fin de la semaine prochaine. Le conseil départemental a pris en charge intégralement ces travaux dont le coût s'élève à 550 000 €.

M. **CONVERS** déplore le fait que certains élèves inscrits en classe de découvertes se désistent au dernier moment sans aucun motif. Il précise que le coût par élève est établi en fonction du nombre de participants ce qui fausse le budget final. Par conséquent, les parents et enseignants demandent que le coût du séjour soit facturé en l'absence de l'enfant si aucune raison valable n'est fournie. Pour rappel, le budget annuel des classes de découvertes s'élève à 40 000 €.

M. **DESMEDT** propose de délibérer prochainement sur ce sujet.

M. **HAMOT** demande s'il est possible de recevoir des informations ponctuelles sur la tablette des conseillers municipaux telles que les travaux de la rue de Catillon ..., afin d'être informé plus rapidement.

M. **DESMEDT** répond que cela est possible. Par ailleurs, il signale que la mairie possède une page Facebook qui relaye un grand nombre d'informations.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel qui a eu lieu le 12 avril et énonce les deux points principaux à l'ordre du jour :

- vote du compte administratif 2017
- travaux pour améliorer la sécurité aux abords du collège

Par ailleurs, il relaye les propos de M. **SOUHAILE**, Principal du collège qui se félicite de sa collaboration avec la commune ainsi qu'avec la Police Municipale et la Gendarmerie. Cela a permis de mettre un terme aux problèmes rencontrés aux heures de sortie.

M. **DEFLERS** souhaite avoir un bilan de la mise en place de la mutuelle communale.

M. **DESMEDT** répond que le nombre d'adhérents est de 30 foyers environ.

Mme **BONNET** ajoute que lors du prochain conseil, une présentation sera effectuée. Elle ajoute que des permanences ont lieu afin de permettre aux personnes qui le désirent de s'affilier.

M. **DEFLERS** souhaite connaître le nombre de personnes en attente d'un logement.

M. **DESMEDT** répond qu'actuellement ce ne sont pas moins de 200 personnes qui sont en attente. Ce chiffre ne cesse d'augmenter. Il rappelle que la priorité est donnée aux Saint Justois ou aux personnes travaillant au sein d'entreprises saint justoises ainsi qu'aux habitants du Plateau Picard puis aux extérieurs.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h15.